

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 9 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 19 décembre 2018, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Michel BRUN
Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 1

Michel BRUN, procuration à Nicole FAURE

Votants : 8

Monsieur Morgan FAURE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20190109-03 : Désignation du conseiller communautaire suppléant

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20180827-01 du 27 août 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'accord local au sens de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 mis en place par la Communauté de communes de l'Oisans et qui prévoit notamment que la Commune d'Ornon ne dispose désormais plus que d'un siège au sein du conseil communautaire – cette fonction étant occupée par le Maire. Chaque commune devait également désigner au sein de son Conseil municipal un délégué communautaire suppléant – cette fonction était assurée par Monsieur Pierre SALVI, en sa qualité de premier Adjoint au Maire.

Compte-tenu de la désignation de Monsieur Serge ARLOT au poste de premier Adjoint au Maire (délibération n°20190109-01), Madame le Maire propose que celui-ci soit investi de la fonction de délégué communautaire suppléant.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

désigne Monsieur Serge ARLOT comme délégué communautaire suppléant de la Commune d'Ornon.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE